

ROYAUME DU MAROC — REINO DE MARRUECOS

Bulletin Officiel - Boletín Oficial

Paraît le vendredi — Se publica los viernes

Prix du numéro (édition partielle) : 50 F.

Precio del número (edición parcial) : 50 F.

L'édition complète comprend :

1° Une première partie ou édition partielle : *dahirs, décrets, arrêtés, ordres, décisions, circulaires, avis, informations, statistiques, etc.* ;

2° Une deuxième partie : *publicité réglementaire, légale et judiciaire (immatriculation des immeubles, délimitation des terres domaniales et collectives, avis d'adjudication, d'enquête, etc.).*

Avis. — Pour tous renseignements concernant la vente au numéro, les tarifs et conditions d'abonnement : voir à la fin du « Bulletin Officiel ». Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois sans effet rétroactif.

La edición completa comprende :

1° Una primera parte o edición parcial que inserta los : *dahires, decretos, acuerdos, órdenes, circulares, avisos, informaciones, estadísticas, etc.* ;

2° Una segunda parte en la que viene : *publicidad reglamentaria, legal y judicial (registro de inmuebles, deslindes de terrenos patrimoniales y colectivos, avisos de subastas, de informaciones, etc.).*

AVISO. — Para informes referentes a la venta por número, a las tarifas y condiciones de abono : ver al final del «Boletín Oficial». Las suscripciones parten del primero de cada mes sin efecto retroactivo.

Les annonces judiciaires et légales prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats doivent être obligatoirement insérées au « Bulletin officiel ».

Los anuncios judiciales y legales prescritos por la publicidad y la validez de los actos, procedimientos y contratos deben ser obligatoriamente publicados en el «Boletín Oficial».

SOMMAIRE

Pages

Ezechatur 704

TEXTES GÉNÉRAUX

Ancienne zone de protectorat espagnol. — Tertib.

Rectificatif au « Bulletin officiel » n° 2368, du 14 mars 1958, page 1727 704

Réglementation et contrôle des prix.

Rectificatif au « Bulletin officiel » n° 2372, du 11 avril 1958, page 627 704

TEXTES PARTICULIERS

Hydraulique.

Arrêté du ministre des travaux publics du 17 mars 1958 portant ouverture d'enquête sur le projet de prise d'eau par pompage dans la nappe phréatique, au profit de M^{lle} Gidel Marie-Louise, propriétaire à Tabouanit (Alt-Ouir), par Marrakech 704

Arrêté du ministre des travaux publics du 26 mars 1958 portant ouverture d'enquête sur le projet de prise d'eau par pompage dans la nappe phréatique, au profit de M^{me} veuve Zammit Antoine, 75, rue des Alpes, à Casablanca 704

Permis miniers.

Décisions du directeur des mines et de la géologie du 2 avril 1958 portant retrait de permis de recherche 704

Décisions du directeur des mines et de la géologie du 2 avril 1958 portant rejet de demandes de transformation de permis de recherche en permis d'exploitation 704

Anezi. — Transformation d'établissement postal.

Arrêté du ministre des postes, des télégraphes et des téléphones du 9 avril 1958 portant transformation d'établissement postal 705

ORGANISATIONS ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS CENTRALES

TEXTES PARTICULIERS

Ministère de l'économie nationale (sous-secrétariat d'Etat aux finances).

Arrêté du sous-secrétaire d'Etat aux finances du 14 avril 1958 modifiant l'arrêté du 13 novembre 1957 portant ouverture d'un concours pour l'emploi de commis stagiaire des services financiers 705

Ministère de l'éducation nationale.

Décret n° 2-58-383 du 20 chaubane 1377 (21 mars 1958) modifiant l'échelonnement indiciaire de certains cadres de la division de la jeunesse et des sports 705

Ministère des postes, des télégraphes et des téléphones.

Arrêté du ministre des postes, des télégraphes et des téléphones du 3 avril 1958 portant ouverture d'un concours pour le recrutement d'ouvriers d'Etat des installations électromécaniques de 3^e catégorie 705

Ministère de la santé publique.

Arrêté du ministre de la santé publique du 15 avril 1958 complétant l'arrêté du 24 mars 1958 relatif aux élections des représentants du personnel du ministère de la santé publique dans les organismes disciplinaires et les commissions d'avancement 706

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Nominations et promotions 706

Admission à la retraite 712

Elections 712

Résultats de concours et d'examens 713

AVIS ET COMMUNICATIONS.

Additif à la liste des médecins spécialistes qualifiés en ophtalmologie	713
Avis de découvertes d'épaves maritimes	713
Avis de mise en recouvrement des rôles d'impôts directs dans diverses localités	714

SUMARIO

Páginas

TEXTOS GENERALES

Antigua zona de protectorado español. — Tertib. Rectificación al « Boletín oficial » n.º 2368, de 14 de marzo de 1958, página 488	714
---	-----

Exequatur.

M. Juan Alberto Morales, consul du Panama à Tanger et sa province, Dahir du 8 ramadan 1377 (29 mars 1958).

TEXTES GÉNÉRAUX

Rectificatif au « Bulletin officiel » n° 2368, du 14 mars 1958, page 457.

Dahir n° 1-58-081 du 16 chaabane 1377 (8 mars 1958) rendant applicable à l'ancienne zone de protectorat espagnol la réglementation afférente au tertib en vigueur en zone sud.

Au lieu de :

« Article premier. —
« du 4 kaada 1351 (1^{er} mars 1932) relatif à l'assiette des impôts
« directs... » ;
.....

Lire :

« Article premier. —
« du 4 kaada 1351 (1^{er} mars 1933) relatif à l'assiette des impôts
« directs... »

(La suite sans modification.)

Rectificatif au « Bulletin officiel » n° 2372, du 11 avril 1958, page 627.

Arrêté du ministre de l'économie nationale du 25 mars 1958 fixant les marges bénéficiaires maxima ou taux limites de marque applicables à certains produits ou services mentionnés sur la liste « A » annexée à l'arrêté du ministre de l'économie nationale du 30 novembre 1957.

Dans la quatrième colonne du tableau de l'article premier de l'arrêté susvisé :

Au lieu de :

« 50 francs par kilo pour les thés verts d'un prix de revient égal
« ou supérieur à 700 francs par kilo » ;

Lire :

« 50 francs par kilo pour les thés verts d'un prix de revient égal
« ou inférieur à 700 francs par kilo. »

TEXTES PARTICULIERS

RÉGIME DES EAUX.

Avis d'ouverture d'enquête.

Par arrêté du ministre des travaux publics du 17 mars 1958 une enquête publique est ouverte du 12 mai au 12 juin 1958, dans les bureaux du cercle des Aït-Ouirir, sur le projet de prise d'eau par pompage dans la nappe phréatique, au profit de M^{me} Gidel Marie-Louise, propriétaire à Tabouhanit (Aït-Ouirir), par Marrakech.

Le dossier est déposé dans les bureaux du cercle des Aït-Ouirir.

Par arrêté du ministre des travaux publics du 26 mars 1958 une enquête publique est ouverte du 26 mai au 26 juin 1958, dans les bureaux du caïdat des Mediouna—Oulad-Ziane, à Casablanca, sur le projet de prise d'eau par pompage dans la nappe phréatique, au profit de M^{me} veuve Zammit Antoine, 76, rue des Alpes, à Casablanca.

Le dossier est déposé dans les bureaux du caïdat des Mediouna—Oulad-Ziane, à Casablanca.

Décisions portant retrait de permis de recherche.

Par décision du directeur des mines et de la géologie en date du 2 avril 1958, sont retirés les permis de recherche n°s 16.688, 16.689, 16.690, 16.691, 16.692 appartenant à M. Jean Charrat.

Ces permis sont annulés à la date du présent *Bulletin officiel*.

Par décision du directeur des mines et de la géologie en date du 2 avril 1958, sont retirés les permis de recherche n°s 16.996, 16.997, 16.998, 17.295 appartenant à M. Honoré Manfroy.

Ces permis sont annulés à la date du présent *Bulletin officiel*.

Par décisions du directeur des mines et de la géologie du 2 avril 1958 sont retirés et annulés à compter de la date de publication du présent avis au *Bulletin officiel* les permis de recherche ci-après :

N°s 17690, 17691, 17692, 17694 appartenant à M. Alfred Boulanger.

N°s 16552, 16606, 16530, 16536, 16537, 16538, 16539, 16540, 16547 et 16605 appartenant à M^{me} Marie-Thérèse Boulanger.

N°s 18467, 18468, 18469, 18470, 18471, 18472, 18473, 18474, 18475, 18478 et 18479 appartenant à M. Pierre Claudel.

N°s 10620, 11142, 17773, 17774, 18075, 18076, 17711, 17712, 17713, 17714, 17715 et 17716 appartenant à M^{me} Irène Dechamps.

N° 10548 appartenant à M^{me} Maud Forget.

N°s 18510, 18511, 18512, 18513, 18514, 18515, 18516, 18517 appartenant à M. Robert Forget.

N°s 16625, 16627, 16628, 16629, 16631, 16632, 16633, 16742, 16743, 16744, 16745, 16746 et 16747 appartenant à M^{me} Simone Lannevère.

N°s 16548, 16549, 16550, 16551, 17693, 17695, 17696, 17697, 17698, 17699, 17700, 17701, 17702, 17703 et 17705 appartenant à M^{lle} Jeanne Lebrun.

N°s 10928, 10931, 10932, 10933 appartenant à M^{me} Marie-Jeanne Rosendahl.

N°s 17274, 17267, 17268, 17269, 17270, 17271, 17272, 17273, 17347, 18070, 18071, 18072, 18073 et 18074 appartenant à M. Alberl Rull.

N°s 18599, 18600, 18604 et 18606 appartenant à M. Marcel Serre.

N°s 16748, 16749, 16750, 16751, 16752, 16753, 16755, 16756, 16757, 16758, 16759, 17004 et 17006 appartenant à M. Joseph Stein.

N°s 10438, 10490, 10496, 10497, 10550, 16754, 17007, 17802, 17803, 17804, 17805, 17806, 17807, 17905, 17906 et 17907 appartenant à la Société d'étude et d'exploitation minières de l'Atlas.

Décisions portant rejet de demandes de transformation de permis de recherche en permis d'exploitation.

Par décisions du directeur des mines et de la géologie du 2 avril 1958 sont rejetées les demandes de transformation de permis de recherche en permis d'exploitation portant sur les permis ci-après qui sont annulés à la date de publication du présent extrait au *Bulletin officiel* :

N°s 1289 et 1293 appartenant à M^{me} Maud Forget.

N°s 1277, 1278, 1280, 1281, 1285 et 1286 appartenant à M. Robert Forget.

N° 1299 appartenant à M. Louis Julliard.

N°s 1262, 1265 et 1266 appartenant à la Société d'exploitation minière de l'Atlas.

Service postal à Anezi.

Par arrêté du ministre des postes, des télégraphes et des téléphones en date du 9 avril 1958, l'agence postale d'Anezi (province d'Agadir) sera transformée en recette-distribution à compter du 1^{er} mai 1958.

Cet établissement participera à toutes les opérations postales, télégraphiques et téléphoniques, y compris les envois avec valeur déclarée, ainsi qu'aux services des mandats, de la caisse d'épargne, des pensions et des colis postaux.

ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES PARTICULIERS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE. SOUS-SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX FINANCES.

Arrêté du sous-secrétaire d'Etat aux finances du 14 avril 1958 modifiant l'arrêté du 13 novembre 1957 portant ouverture d'un concours pour l'emploi de commis stagiaire des services financiers.

LE SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX FINANCES.

Vu l'arrêté du 13 novembre 1957 fixant les conditions, les formes et le programme des concours communs pour le recrutement de commis stagiaires des services du sous-secrétariat d'Etat aux finances et notamment son article 2 (dernier alinéa) ;

Vu l'arrêté du sous-secrétaire d'Etat aux finances du 13 novembre 1957 portant ouverture d'un concours pour l'emploi de commis stagiaire des services financiers et notamment son article 2,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Le premier alinéa de l'article 2 de l'arrêté du 13 novembre 1957, susvisé, est modifié ainsi qu'il suit :

« Article 2. — Le nombre des emplois mis au concours est de 250 « au minimum, dont 150 au maximum pourront être pourvus lors « de la première session. »

Rabat, le 14 avril 1958.

ABDALLAH CHEFCHAOUNI.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Décret n° 2-58-383 du 29 chaabane 1377 (21 mars 1958) modifiant l'échelonnement indiciaire de certains cadres de la division de la jeunesse et des sports.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu l'arrêté viziriel du 8 moharrem 1368 (10 novembre 1948) portant reclassement hiérarchique des fonctionnaires des cadres généraux mixtes en service au Maroc, tel qu'il a été complété ou modifié, notamment par les arrêtés viziriels des 1^{er} ramadan 1368 (28 juin 1949), 7 kaada 1370 (11 août 1951) et 1^{er} hija 1372 (12 août 1953) ;

Vu les arrêtés viziriels des 6 rejeb 1369 (24 avril 1950) et 26 joumada I 1371 (22 février 1952) modifiant l'échelonnement indiciaire de certains cadres du service de la jeunesse et des sports ;

Vu le décret n° 2-57-0379 du 25 chaabane 1376 (27 mars 1957) déterminant et modifiant l'échelonnement indiciaire de certains grades de la division de la jeunesse et des sports,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — L'échelonnement indiciaire du grade d'éducateur est fixé comme suit à compter du 1^{er} juillet 1958 :

CADRES, EMPLOIS ET CLASSES	INDICES nets
1 ^{re} classe	400
2 ^e —	380
3 ^e —	360
4 ^e —	340
5 ^e —	320
6 ^e —	300
7 ^e —	280
8 ^e —	260
9 ^e —	240
10 ^e —	220
11 ^e —	200
Stagiaires	185

ART. 2. — Les fonctionnaires appartenant au cadre des éducateurs à la date du 1^{er} juillet 1956 ou qui y ont été nommés postérieurement seront reclassés dans la nouvelle hiérarchie fixée ci-dessus à l'indice égal ou, à défaut, immédiatement supérieur à celui perçu précédemment ; en cas de nomination à égalité de traitement, les intéressés conserveront l'ancienneté de classe acquise antérieurement.

Fait à Rabat, le 23 chaabane 1377 (21 mars 1958).

BEKKAÏ.

MINISTÈRE DES P.T.T.

Arrêté du ministre des postes, des télégraphes et des téléphones du 3 avril 1958 portant ouverture d'un concours pour le recrutement d'ouvriers d'Etat des installations électromécaniques de 3^e catégorie.

LE MINISTRE DES POSTES, DES TÉLÉGRAPHES ET DES TÉLÉPHONES,

Vu l'arrêté du 8 juillet 1920 portant organisation du personnel d'exécution des postes, des télégraphes et des téléphones et les arrêtés viziriels qui l'ont modifié ou complété et notamment l'arrêté viziriel du 10 septembre 1953 ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 1954 déterminant les conditions de recrutement et de nomination des ouvriers d'Etat de 3^e catégorie du service des installations électromécaniques des postes, des télégraphes et des téléphones, modifié par l'arrêté du 14 décembre 1956 ;

Vu l'arrêté du 25 mars 1958 fixant les conditions de recrutement des ouvriers d'État des installations électromécaniques de 3^e catégorie,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Un concours externe pour le recrutement d'ouvriers d'État des installations électromécaniques de 3^e catégorie sera organisé à Rabat, Meknès, Fès, Oujda, Casablanca, Marrakech, Agadir et, éventuellement, dans d'autres villes du Maroc, le 30 mai 1958.

ART. 2. — Le nombre d'emplois mis au concours est fixé à quarante-cinq (45).

Le nombre d'admissions pourra éventuellement être augmenté du chiffre des candidats classés derniers ex aequo moins un. Une liste complémentaire sera établie pour combler les emplois refusés par les candidats en ligne.

ART. 3. — La date de clôture des listes de candidatures est fixée au 30 avril 1958 au soir.

Rabat, le 3 avril 1958.

D^r L. BENZAQUEN.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Arrêté du ministre de la santé publique du 15 avril 1958 complétant l'arrêté du 24 mars 1958 relatif aux élections des représentants du personnel du ministère de la santé publique dans les organismes disciplinaires et les commissions d'avancement.

LE MINISTRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE,

Vu l'arrêté du 24 mars 1958 relatif aux élections des représentants du personnel de la santé publique dans les organismes disciplinaires et les commissions d'avancement appelés à siéger en 1958 et 1959,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — L'article 3 de l'arrêté susvisé du 24 mars 1958 est complété ainsi qu'il suit :

« Article 3. —

« Administrateurs-économistes divisionnaires, administrateurs-économistes principaux et administrateurs-économistes ;

« Adjoints spécialistes de santé. »

Rabat, le 15 avril 1958.

D^r FARAJ.

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Nominations et promotions.

PRÉSIDENCE DU CONSEIL.

MINISTÈRE D'ÉTAT CHARGÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT.

Est promu sous-chef de bureau de 3^e classe du 1^{er} octobre 1953, nommé sous-chef de bureau de 2^e classe du 1^{er} octobre 1955 et sous-chef de bureau de 1^{re} classe du 1^{er} octobre 1957 : M. Rida Sbaï Ahmed, rédacteur principal de 2^e classe. Les arrêts des 22 août 1955 et 29 juin 1957 sont rapportés. (Arrêté du 10 avril 1958.)

Par modification à l'arrêté du 22 août 1957, M. Rocca-Serra Alphonse, secrétaire archiviste de classe exceptionnelle, en service détaché auprès du ministère français des affaires étrangères, est mis à la disposition du Gouvernement français et rayé des cadres de l'administration chérifienne du 1^{er} janvier 1957. (Arrêté du 20 mars 1958.)

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Sont mis à la disposition du Gouvernement français et rayés des cadres du ministère de l'intérieur :

Du 1^{er} août 1956 : M^{lle} Funel Yolaine, dame employée de 6^e classe ;

Du 1^{er} janvier 1957 : M^{me} Martin Gisèle, secrétaire sténodactylographe, 3^e échelon ;

Du 15 février 1957 :

MM. Memeint Jean, attaché de 3^e classe, 1^{er} échelon ;

L'Hommée Philippe et Gaillard Gabriel, attachés stagiaires ;
Mounier Pierre, secrétaire administratif de 2^e classe, 5^e échelon ;

Darellis Alain et Poilvet Rémy, commis de 3^e classe ;

Bartoli Jean, commis stagiaire ;

Benayache Jacques, commis de 3^e classe ;

Du 31 mars 1957 : M^{lle} Tridon Jacqueline, dame employée de 6^e classe ;

Du 1^{er} juin 1957 : M^{me} Moreaux Christiane, dactylographe, 3^e échelon ;

Du 1^{er} juillet 1957 : M. Coudeyras Marc, commis de 1^{re} classe ;

Du 1^{er} août 1957 :

MM. Luya Jean, interprète de 5^e classe ;

Fleury Marcel, commis principal de 1^{re} classe ;

Bérard Pierre, commis de 1^{re} classe ;

M^{lle} Piston d'Eaubonne Marie, commis de 2^e classe ;

MM. Hurte Yves, Pallado Yves et Chabanel Bernard, commis de 2^e classe ;

MM^{mes} De'afosse Marie-Jeanne et Vuillerme Simone, sténodactylographes de 3^e classe ;

Feuillet Anna, sténodactylographe de 5^e classe ;

Darmayan Lydie, sténodactylographe de 6^e classe ;

Dubos Jeanine, Morales Henriette et Lequenne Bernadette, sténodactylographes de 7^e classe ;

Stamatiou Melpomène, dactylographe, 6^e échelon ;

M^{mes} Rodriguez Madeleine, Dornier Alice, M^{lle} Drouhin Mauricette et M^{me} Hergas Jacqueline, dactylographes, 3^e échelon ;

M^{mes} Clocher Sultana, Bocabeille Marguerite, Cristelli Suzanne, M^{lles} Asernal Jacqueline, Waquez Simone, M^{mes} Gramanti Arlette, Bouchet Sylvette, Chavot Alice, M^{lles} Benros Jacqueline, Michaud Renée et M^{me} Loiseau Rosa, dactylographes, 2^e échelon ;

M^{lles} Niobey Janine, Perbal Denise, M^{me} Belhache Amaïs et M^{lle} Billiard Mireille, dactylographes, 1^{er} échelon ;

M^{mes} Fernand Suzanne et Accard Paulette, dames employées de 5^e classe ;

Cooney Georgette et Putod Suzanne, dames employées de 6^e classe ;

Du 15 août 1957 : M. Broutechoux Robert, commis principal de classe exceptionnelle ;

Du 1^{er} septembre 1957 :

M. Gey Antonin, commis principal de classe exceptionnelle (avant 3 ans) ;

M^{me} Morateur, dame employée de 6^e classe ;

Du 11 septembre 1957 : M^{me} Smith Liliane, commis de 3^e classe ;

Du 1^{er} octobre 1957 : M. Ernaut René, secrétaire administratif, 4^e échelon ;

Du 8 octobre 1957 : M^{me} Zech Renée, sténodactylographe de 4^e classe ;

Du 15 octobre 1957 : M. Perramond Jean, commis de 3^e classe ;

Du 20 octobre 1957 : M. Laurent Pierre, commis de 2^e classe ;

Du 1^{er} novembre 1957 :

MM. Mailleblau Lucien, commis principal de classe exceptionnelle (après 3 ans) ;

Lacroix Jean, commis principal hors classe ;

M^{me} Golmard Suzanne, commis principal de 2^e classe ;

MM. Santoni Albert et Golmard Pierre, commis de 2^e classe ;

Du 3 novembre 1957 : M^{me} Bisquey Hortense, dactylographe, 8^e échelon ;

Du 1^{er} décembre 1957 :

MM. Aubry Jacques, secrétaire administratif de 2^e classe, 4^e échelon ;

Lallemand Roger, commis principal hors classe ;

Keller Robert, commis principal de 3^e classe ;

M^{me} Jeandon Anne-Marie, commis principal de 3^e classe ;

Lajon Blanche, dame employée de 3^e classe ;

Du 16 décembre 1957 : M. Gimenez Emile, commis principal hors classe ;

Du 1^{er} janvier 1958 :

MM. Bontems Roger, commis principal de 2^e classe ;

Falhon René, commis de 2^e classe ;

M^{me} Le Rouzic Louise, commis de 3^e classe ;

Pernette Angèle, dactylographe, 5^e échelon ;

Berton Marcelle, dactylographe, 4^e échelon ;

Doucet Elise, dactylographe, 2^e échelon ;

M^{lle} Pontiggia Henriette, dactylographe, 4^e échelon ;

Du 15 mars 1958 : M. Boisselot Edmond, agent public de 2^e catégorie, 3^e échelon ;

Du 1^{er} mai 1958 :

MM. Paganelli Jean, secrétaire administratif de 2^e classe, 3^e échelon ;

Ballicioni Pierre, commis principal de classe exceptionnelle (après 3 ans).

(Arrêtés des 14, 21, 29 janvier, 30 avril, 15, 22, 23 mai, 28 août, 23 septembre, 5, 11, 21, 24, 25 octobre, 21 novembre, 12 décembre 1957, 10, 12 et 26 février 1958.)

Sont mis à la disposition du Gouvernement français et rayés des cadres du ministère de l'intérieur :

Du 1^{er} novembre 1956 : M. Gages Jean, contrôleur principal, 2^e échelon des régies municipales ;

Du 1^{er} août 1956 : M. Impérato Robert, secrétaire administratif de 2^e classe, 3^e échelon ;

Du 1^{er} décembre 1956 : M. Leylaverigne Henri, agent technique de 3^e classe ;

Du 1^{er} janvier 1957 :

MM. Guillaïn André, secrétaire administratif de 1^{re} classe, 2^e échelon ;

Laverigne Basile, agent public de 1^{re} catégorie, 5^e échelon ;

Toubert Roger, contrôleur des travaux municipaux de 2^e classe ;

Du 1^{er} février 1957 : M. Hadou Denis, sergent, 3^e échelon des sapeurs-pompiers ;

Du 16 février 1957 : M. Jacquier Pierre, dessinateur de 6^e classe ;

Du 15 mars 1957 : M. Lacoste Jean, attaché de municipalité de 2^e classe, 3^e échelon ;

Du 1^{er} avril 1957 :

MM. Haan Jean, agent public de 2^e catégorie, 6^e échelon ;

Lacoste Louis, agent technique de 1^{re} classe ;

L'Ebreillec Serge, sergent-chef des sapeurs-pompiers ;

Du 15 avril 1957 :

MM. Helary François, contrôleur, 6^e échelon des régies municipales ;

Larrieu Georges, agent de constatation et d'assiette, 1^{er} échelon ;

Du 1^{er} juin 1957 :

MM. Gouet René, inspecteur des plantations de 5^e classe ;

Godderidge Robert, lieutenant des sapeurs-pompiers, 1^{er} échelon ;

Benhaïm Isaac, agent public de 1^{re} catégorie, 5^e échelon ;

Du 1^{er} juillet 1957 :

MM. Garrouteigh Jean, secrétaire administratif de 2^e classe, 4^e échelon ;

Léandri François, secrétaire administratif de 2^e classe ;

Gonzales Vincent, agent public de 4^e catégorie, 6^e échelon ;

Lopez Michel, agent public de 2^e catégorie, 6^e échelon ;

Lecomte Louis, contrôleur des travaux de 2^e classe ;

Du 4 juillet 1957 : M. Gleize André, agent de constatation et d'assiette, 1^{er} échelon ;

Du 16 juillet 1957 : M. Léon André, attaché de municipalité de 2^e classe, 3^e échelon ;

Du 1^{er} août 1957 :

MM. Dortignac Roger, inspecteur des plans de ville de 3^e classe ;

Lecoq François, agent principal de constatation et d'assiette, 1^{er} échelon ;

Labrot André, sergent-chef des sapeurs-pompiers, 4^e échelon ;

Gonzalez Georges, sergent des sapeurs-pompiers, 3^e échelon ;

Gimenez François, agent public de 2^e catégorie ;

Gringlet Louis et Jares Gaspard, agents publics de 3^e catégorie, 8^e échelon ;

Larosa François, agent public de 2^e catégorie, 5^e échelon ;

Du 1^{er} septembre 1957 :

MM. Garcia Joseph, secrétaire administratif de 1^{re} classe, 3^e échelon ;

Guion René, contrôleur principal des régies municipales, 2^e échelon ;

Gros Alexandre, agent public de 3^e catégorie, 2^e échelon ;

Hantz Julien, agent public de 2^e catégorie, 3^e échelon ;

Du 1^{er} octobre 1957 :

MM. Garibaldi Pierre, attaché de municipalité de 2^e classe, 2^e échelon ;

Hestch Charles, secrétaire administratif de 2^e classe, 2^e échelon ;

Bencivengo Roger, contrôleur des régies municipales, 6^e échelon ;

Lebel Emile, agent technique municipal hors classe ;

Du 1^{er} novembre 1957 :

MM. Isoard Désiré, contrôleur des régies municipales, 7^e échelon ;

Girerd Jean, sergent-chef des sapeurs-pompiers, 4^e échelon ;

Garcia Philippe, agent public de 2^e catégorie ;

Gonzalez Diegé, agent public de 2^e catégorie, 4^e échelon ;

Inesta Jean, agent public de 2^e catégorie, 9^e échelon ;

Du 14 novembre 1957 : M. Guivarch François, rédacteur principal de mairie de 3^e classe, en service détaché au Maroc ;

Du 16 novembre 1957 :

MM. Lagger Raymond, agent technique de 4^e classe ;

Lareine Maurice, agent public de 2^e catégorie, 2^e échelon ;

Du 1^{er} janvier 1958 : M. Garcia François, agent public de 2^e catégorie, 8^e échelon.

(Arrêtés des 4, 17 décembre 1956, 24, 26 janvier, 6, 12, 22 février, 14, 25 mars, 4, 5, 11 avril, 19, 20, 23 mai, 19, 24, 27, 29 juin, 10, 15, 30 juillet, 16 août, 2, 25, 27 septembre, 2, 9 octobre 1957 et 24 janvier 1958.)

Est reclassé, en application des dispositions du dahir du 4 décembre 1954, *contrôleur des régies municipales, 5^e échelon* du 1^{er} novembre 1950, avec ancienneté du 4 juin 1950, *contrôleur, 6^e échelon* du 21 juillet 1953, avec ancienneté du 4 juillet 1952, *contrôleur, 7^e échelon* du 4 juillet 1954 et promu *contrôleur principal, 1^{er} échelon* du 4 juillet 1955 : M. Giorgi Paul, contrôleur principal, 1^{er} échelon. (Arrêté du 24 mars 1958.)

Est reclassé *agent technique de 4^e classe* du 1^{er} juillet 1955, avec ancienneté du 8 janvier 1953 (bonifications pour services civils :

4 ans 4 mois 12 jours, et pour services militaires : 7 mois 11 jours), et promu *agent technique de 3^e classe* du 8 août 1955 : M. Thubert Pierre, *agent technique de 5^e classe*. (Arrêté du 19 mars 1958.)

Rectificatif au Bulletin officiel n° 2366, du 28 février 1958, page 417.

Résultat du concours de commis stagiaire du ministère de l'intérieur (session du 9 décembre 1957).

I. — Liste principale :

Au lieu de : « Hassani Hassane » ;

Lire : « Hassani Moulay Lhassane. »

(La suite sans changement.)

* *

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE.

SOUS-SECRETARIAT D'ÉTAT AUX FINANCES.

Sont nommés, sur titres, au service des impôts urbains :

Inspecteur adjoint stagiaire du 7 novembre 1957 : M. Benmansour Mansour ;

Contrôleurs, 1^{er} échelon, stagiaires :

Du 2 septembre 1957 : M. Berrichi Abderrahmane ;

Du 1^{er} octobre 1957 : M. Bensalah Ramdane ;

Du 5 novembre 1957 : M. Kasri Mohammed ;

Du 1^{er} janvier 1958 : M. Haddouchi Ahmed, commis temporaire.

(Arrêtés des 4, 25 février et 4 mars 1958.)

Sont titularisés au service des impôts urbains et nommés *contrôleurs, 1^{er} échelon* :

Du 1^{er} juillet 1956, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1955 (rappel de stage : 1 an) : M. Raffi Tahar ;

Du 1^{er} janvier 1957, reclassé *contrôleur, 1^{er} échelon* du 1^{er} janvier 1956, avec ancienneté du 30 juin 1954 (bonifications pour services militaires : 1 an 6 mois et pour stage : 1 an) et promu *contrôleur, 2^e échelon* du 1^{er} janvier 1957 : M. de la Grange Guy ;

Du 16 février 1957, reclassé *contrôleur, 1^{er} échelon* du 16 février 1956, avec ancienneté du 18 juillet 1954 (bonifications pour services militaires : 1 an 5 mois 12 jours et pour stage : 1 an) et promu *contrôleur, 2^e échelon* du 1^{er} février 1957 : M. Ruis Albert,

contrôleurs, 1^{er} échelon, stagiaires.

(Arrêtés du 25 février 1958.)

Sont mis à la disposition du Gouvernement français et rayés des cadres du ministère de l'économie nationale (finances, service des impôts urbains) du 15 août 1957 : M. Claden Lucien, agent de constatation et d'assiette, 4^e échelon, M^{mes} Disdier Agnès, agent de constatation et d'assiette, 3^e échelon, et Lebaillly Paule, dame employée de 6^e classe. (Arrêtés du 21 février 1958.)

Est nommé, au service des impôts urbains, *inspecteur adjoint stagiaire* du 1^{er} juillet 1957 (classement provisoire) : M. Raffi Tahar, *contrôleur, 1^{er} échelon*. (Arrêté du 25 février 1958.)

Sont nommés aux services des impôts urbains et des impôts ruraux :

Du 1^{er} juillet 1956 :

Contrôleurs :

6^e échelon : M. Amor Tijani Mohammed, agent principal de constatation et d'assiette, 5^e échelon ;

1^{er} échelon, avec ancienneté du 1^{er} juin 1954, et promu *contrôleurs, 2^e échelon* du 1^{er} octobre 1956 : MM. Belcadi Abassi Mohammed et Korch Abdelkader, agents de constatation et d'assiette, 5^e échelon ;

Agent de constatation et d'assiette, 4^e échelon du 1^{er} avril 1957 : M. Dey Pierre, agent de constatation et d'assiette, 3^e échelon ;

Commis de 2^e classe du 1^{er} octobre 1957 : M^{lle} Bensimon Marie-Lucie, *commis de 3^e classe* ;

Commis préstagiaire du 1^{er} juillet 1957 : M. Bakhakh Mohammed, *commis temporaire*.

(Arrêtés des 28 novembre 1957, 21 février, 1^{er} mars et 4 mars 1958.)

* *

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Sont promus :

Sous-agent public de 3^e catégorie, 5^e échelon du 1^{er} mai 1953 :

M. Ait Arbane Moha, *sous-agent public de 3^e catégorie, 4^e échelon* ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 6^e échelon du 1^{er} août 1957 :

M. Adib Tahar ben Bouchaïb ben Mohammed, *sous-agent public de 3^e catégorie, 5^e échelon*.

(Décisions des 23 août et 21 décembre 1957.)

Est reclassé *sous-agent public de 3^e catégorie, 2^e échelon* du 28 janvier 1955, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1953 : M. Ganal Tebaa, *sous-agent public de 3^e catégorie, 1^{er} échelon*. (Arrêté du 3 octobre 1957.)

Est reclassé *sous-agent public de 2^e catégorie, 2^e échelon* du 28 janvier 1955, avec ancienneté du 1^{er} mai 1953, et promu *sous-agent public de 2^e catégorie, 3^e échelon* du 1^{er} janvier 1956 : M. Anagam Larbi, *sous-agent public de 2^e catégorie, 2^e échelon*. (Arrêté du 16 décembre 1957.)

Est promu *sous-agent public de 2^e catégorie, 9^e échelon* du 1^{er} décembre 1957 : M. Si Moussa ben Si M'Hammed ben Moussa Sendali ou Messelik, *sous-agent public de 2^e catégorie, 8^e échelon*. (Décision du 30 décembre 1957.)

Sont promus :

Chef chaouch de 2^e classe du 1^{er} août 1956 : M. Larbi ben Saïd Benbella, *chaouch de 1^{re} classe* ;

Du 1^{er} octobre 1957 :

Chef chaouch de 2^e classe : M. Ahmed ben Saïd el Ifrani, *chaouch de 1^{re} classe* ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 2^e échelon : M. Tamika Layachi, *sous-agent public de 2^e catégorie, 1^{er} échelon*.

(Décisions des 11, 14 novembre et 27 décembre 1957.)

* *

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.

Est réintégré dans les cadres du ministère de l'agriculture du 1^{er} février 1958 : M. Khanfoudi Abdellah, *infirmier-vétérinaire de 3^e classe*. (Arrêté du 21 janvier 1958.)

Sont mis à la disposition du Gouvernement français et rayés des cadres du ministère de l'agriculture :

Du 2 juin 1958 : M. Gourné Guy, *rédacteur des services extérieurs de 2^e classe, 3^e échelon* ;

Du 1^{er} juillet 1958 : M. Bouzon Jean, *moniteur agricole de 5^e classe*.

(Arrêtés des 24 et 31 mars 1958.)

* *

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE.

Sont intégrés dans le cadre des professeurs du cadre supérieur :

Du 1^{er} octobre 1956 :

M. Ahmed ben El Hadj Abderrahmane ben Chekroune, rangé dans la 4^e classe des *inspecteurs principaux*, avec ancienneté du 1^{er} février 1956 ;

M. El Farouk Rahali et rangé en qualité de *président du conseil de la médersa Ben-Youssef*, à Marrakech à la même date ;

Sont intégrés dans le cadre normal des professeurs de l'enseignement supérieur islamique :

Du 1^{er} octobre 1956 :

M. Mokhtar Sentissi en qualité de *directeur du centre d'études islamiques de Meknès* ;

MM. Lahbib el M'Adji, Mohamed Serraj, Hatim Mahdi, Mohammed ben Abderrazik, Khalfi Abdelwahad, Mohammed ben Abdesselam Tahiri, Ezzaheoui Hassan et Tahar ben Mohamed el Fassi, rangés dans le 9^e échelon de leur grade à la même date ;

M. Chami Mohamed, rangé dans le 8^e échelon de son grade à la même date, avec ancienneté du 9 janvier 1956 ;

M. Moulay Brahim ben Mohammed Slitem, rangé dans le 7^e échelon de son grade à la même date ;

MM. Mohamed ben Abderrahman Laraoui et Mohamed bel Hadj, rangés dans le 8^e échelon de leur grade à la même date, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1950 ;

M. Moulay Taki ben Mohamed el Alaoui, rangé dans le 8^e échelon de son grade à la même date, avec ancienneté du 9 janvier 1956 ;

MM. Mohamed ben Abdelkader Scali et Mohamed ben Mohamed Mezzour, rangés dans le 6^e échelon de leur grade à la même date, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1953 ;

M. Abdelaziz ben El Khayat, rangé dans le 6^e échelon de son grade à la même date, avec ancienneté du 1^{er} avril 1954 ;

MM. Mohamed Guenoun et Mohamed ben El Hadj M'Hammed Hammouche Riffi, rangés dans le 6^e échelon de leur grade à la même date, avec ancienneté du 9 janvier 1956 ;

MM. Larbi Benjelloun, Kettani Fatmi, Abdelwahab Benjelloun, Abdelkrim Ghomri, et Benhamman Ahmed (ex-Jaï), rangés dans le 5^e échelon de leur grade à la même date ;

MM. Mohamed Zerouali Haïki, Mohamed ben Ayachi Skirej, El Harif Taïb, Abdelhadi Yacoubi Khebiza, Abderrahman Abouchoukèr, Mohamed Farouzi Zizi, Mohamed ben Abderrahmane el Alaoui et Fadloulah Allal ben Driss Jamaï, rangés dans le 4^e échelon de leur grade à la même date ;

MM. Moulay Seddik el Alaoui, Abdelkader ben Saïd Mohamed Alaoui, Assila Abdellah, Ahmed ben Seddik ben Deghoussi, Ben Abdallah Abdelaziz, Mohamed el Mnouni, Mohammed bel Hadj et M'Hammed Abdallaoui Maane, rangés dans le 3^e échelon de leur grade à la même date ;

MM. Abdelkader Talidi, Abdesslem ben Ali el Moundi, Moulay Taieb Mrini Dounia et Boukkèr el Jarni, rangés dans le 2^e échelon de leur grade à la même date ;

M. Driss Tbèr Hadj Ali, rangé dans le 2^e échelon de son grade à la même date, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1953 ;

MM. M'Hamed ben Omar el Mdaghri, Mohammed Zerouali Omari, Mohamed Bensalem Fassi Fihri, Mohamed Squalli Houssani et Mohammed Bennani, rangés dans le 1^{er} échelon de leur grade à la même date, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1953 ;

MM. Abdelkader Jeroudi et Driss Ababou, rangés dans le 1^{er} échelon de leur grade à la même date, avec ancienneté du 1^{er} avril 1954 ;

MM. Abdelkarim Tit, Charaf Eddine, Mohamed el Amrani, Brahim Belhaj et Abdallah Ameziane Hossain, rangés dans le 1^{er} échelon de leur grade à la même date, avec ancienneté du 1^{er} mai 1954 ;

M. Belkhatate Mohamed, rangé dans le 1^{er} échelon de son grade à la même date, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1954 ;

MM. Tekrouri el Hassane, Debbagh Abbès et Ahmed Amellak, rangés dans le 1^{er} échelon de leur grade à la même date, avec ancienneté du 1^{er} avril 1955 ;

MM. El Garras Essediq, El Kaab Abdelkader Chergui, El Amrani el Merini, Skitti Thami, El Idrissi M'Hamed ben Ahmed, El Arachi Driss ben Abdelkader, El Menouni Abdelali, Zoulou Abderrahmane, Benabbou Mohamed, Mrabti Mohamed, Sossy Alaoui Abdellah, El Alaoui ben Hachem, Tayeb ben Mohammed Berrada, Lamrini Mohamed, Lamghari Moubarrad Moulay Ahmed, Jadal Ali, Abounasr Mohamed, Abdallah ben Abderrahmane Soussi Chakèr, Bel Hadj Mohamed et Squalli Mohamed, rangés dans le 1^{er} échelon de leur grade à la même date ;

Sont nommés :

Du 1^{er} janvier 1957 :

Professeur licencié, 1^{er} échelon (cadre unique), rangée dans le 1^{er} échelon de son grade à la même date, avec 1 an 6 mois 23 jours d'ancienneté : M^{me} Lobstein Ludmila ;

Instituteur de 6^e classe (cadre particulier), rangé dans la 6^e classe de son grade du 1^{er} octobre 1957, avec 9 mois d'ancienneté : M. Er-Rida Saïd ;

Du 1^{er} octobre 1957 :

Délégué dans les fonctions de *surveillant général non licencié*, rangé dans le 2^e échelon des *surveillants généraux* à la même date, avec 2 ans 9 mois 17 jours d'ancienneté : M. Alami Driss ;

Instituteur stagiaire (cadre particulier) : M. Lahyami Moulay Ahmed ;

Mouderrisat stagiaire, intégrée dans le cadre des *institutrices du cadre particulier* à la même date : M^{lle} Idrissi Habiba ;

Mouderrès stagiaire, intégré dans le cadre des *instituteurs du cadre particulier* à la même date : M. Achhab Lhoussine ;

Professeur chargé de cours d'arabe du 1^{er} janvier 1958, rangé dans le 1^{er} échelon de son grade à la même date, avec 3 ans 8 jours d'ancienneté : M. Ben Younès Mohamed.

(Arrêtés des 23 août, 23 décembre 1957, 21, 23, 30 janvier, 3, 5 février et 9 mars 1958.)

Sont reclassés :

Du 1^{er} janvier 1946 : *répétitrice surveillante de 6^e classe (cadre unique, 2^e ordre)*, avec 3 ans 9 mois 12 jours d'ancienneté, promue à la 5^e classe de son grade à la même date, avec 9 mois 12 jours d'ancienneté, rangée dans la 5^e classe de son grade du 1^{er} octobre 1951, avec 1 an 6 mois 12 jours d'ancienneté, promue à la 4^e classe de son grade le 1^{er} avril 1953, à la 3^e classe de son grade du 1^{er} avril 1956, et rangée dans la 3^e classe, 1^{er} ordre de son grade du 1^{er} octobre 1956 : M^{me} Lapiere Jacqueline ;

Du 1^{er} janvier 1948 : *chargée d'enseignement de 3^e classe*, avec 2 ans 1 mois 29 jours d'ancienneté, rangée du 1^{er} janvier 1949 dans le 5^e échelon de son grade, avec 3 ans 9 mois 29 jours d'ancienneté, reclassée à la même date dans le 6^e échelon de son grade, promue au 7^e échelon de son grade du 1^{er} septembre 1952, et au 8^e échelon de son grade du 1^{er} janvier 1956 : M^{me} Senelet Juliette ;

Du 21 juillet 1952 :

Instituteurs de 3^e classe :

Avec 1 an 2 mois 20 jours d'ancienneté et promu à la 2^e classe de son grade du 1^{er} mai 1953 : M. Dumaz Jean ;

Avec 2 ans 2 mois d'ancienneté et promu à la 2^e classe de son grade du 1^{er} septembre 1953 : M. Bories Léon ;

Du 1^{er} octobre 1952 : *matresse de travaux manuels de 2^e catégorie (cadre normal)*, avec 2 ans 4 mois 24 jours d'ancienneté, promue à la 4^e classe de son grade du 1^{er} juin 1953, à la 4^e classe de la 1^{re} catégorie de son grade du 1^{er} octobre 1953, avec ancienneté du 1^{er} juin 1953, et promue à la 3^e classe de la 1^{re} catégorie de son grade du 1^{er} août 1956 : M^{me} Aragon Jeanine ;

Du 1^{er} octobre 1953 : *Instituteur de 5^e classe*, avec 3 ans 2 mois 23 jours d'ancienneté, promu à la 4^e classe de son grade du 1^{er} mai 1954, et rangé dans la 4^e classe de son grade du 21 mai 1955, avec 6 mois 21 jours d'ancienneté : M. Chambon Léon ;

Du 1^{er} janvier 1954 : *instituteur de 5^e classe*, avec 1 an d'ancienneté : M. Creis Henri ;

Du 1^{er} avril 1954 : *institutrice de 6^e classe*, avec 1 an 3 mois d'ancienneté, et promue à la 5^e classe de son grade du 1^{er} janvier 1955 : M^{me} Gillot Lucie ;

Du 1^{er} janvier 1955 : *maître de travaux manuels de 6^e classe, 2^e catégorie (cadre normal)*, avec 3 ans 11 mois 9 jours d'ancienneté, et promu à la 5^e classe de son grade à la même date, avec 10 mois 10 jours d'ancienneté : M. Grimbart Claude ;

Du 1^{er} octobre 1955 :

Professeur licencié, 1^{er} échelon, avec 5 ans 3 mois 12 jours d'ancienneté, promu au 2^e échelon de son grade à la même date, avec 3 ans 1 mois d'ancienneté, et au 3^e échelon de son grade à la même date, avec 11 mois d'ancienneté : M. Daube Yves ;

Professeur technique adjoint, 2^e échelon, avec 3 ans 6 mois 20 jours d'ancienneté, promu au 3^e échelon de son grade à la même date, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1954 : M. Fanaud André ;

Répétiteur surveillant de 6^e classe, 2^e ordre (cadre unique), avec 1 an d'ancienneté, reclassé répétiteur surveillant de 6^e classe, 2^e ordre (cadre unique), du 15 avril 1957, avec 2 ans 6 mois 14 jours d'ancienneté : M. Zuida Claude ;

Répétiteur surveillant de 6^e classe, avec 2 ans d'ancienneté : M. Sanchez Émile ;

Maître de travaux manuels de 5^e classe, 2^e catégorie (cadre normal), avec 1 an 4 mois d'ancienneté : M. Maurizzi Marc ;

Maître de travaux manuels de 6^e classe, 2^e catégorie (cadre normal), avec 1 an 6 mois d'ancienneté : M. Rubira François ;

Du 1^{er} janvier 1956 : instituteur de 5^e classe (cadre particulier), avec 19 jours d'ancienneté : M. Muller Yvon ;

Du 1^{er} mars 1956 : instituteur de 6^e classe (cadre particulier), avec 1 an 5 mois 23 jours d'ancienneté : M. Martinez Léonard ;

Du 1^{er} octobre 1956 :

Professeur licencié, 1^{er} échelon, avec 3 ans 2 mois 24 jours d'ancienneté, et promu au 2^e échelon de son grade à la même date, avec 1 an 1 mois 24 jours d'ancienneté : M^{me} Hédelin Renée ;

Maître de travaux manuels de 6^e classe, 2^e catégorie (cadre normal), avec 7 ans 4 mois 6 jours d'ancienneté, et promu à la 5^e classe de son grade à la même date, avec 3 ans 4 mois 6 jours d'ancienneté : M. Gayet Jean ;

Du 1^{er} janvier 1957 :

Répétiteur surveillant de 6^e classe, 2^e ordre (cadre unique), avec 6 ans 7 mois 22 jours d'ancienneté, promu à la 5^e classe de son grade à la même date, avec 3 ans 3 mois d'ancienneté : M. Chevallier Georges ;

Instituteurs de 5^e classe :

Avec 11 mois 2 jours d'ancienneté : M. Alibert André ;

Avec 4 mois 18 jours d'ancienneté : M. Denis René ;

Avec 1 mois d'ancienneté : M. Mestre Étienne ;

Instituteurs de 5^e classe (cadre particulier) :

Avec 5 mois 27 jours d'ancienneté : M. Spohner Albert ;

Avec 3 mois 3 jours d'ancienneté : M. Thomas André ;

Avec 1 mois 21 jours d'ancienneté : M. Pinelli Laurent ;

Avec 1 an 3 mois 6 jours d'ancienneté : M. Luigi Ludovic ;

Maître de travaux manuels de 6^e classe, 2^e catégorie, avec 2 ans 6 mois 25 jours d'ancienneté : M. Orth Pierre.

(Arrêtés des 13, 20, 31 décembre 1957, 7, 14, 17, 22, 28, 29 janvier, 11, 17, 19, 24 février et 20 mars 1958.)

Est intégrée dans le cadre général, à la 3^e classe du 1^{er} octobre 1956, avec ancienneté du 1^{er} avril 1955 : M^{me} Vicente, née Vaquer Victoria. (Arrêté du 3 mars 1958.)

Sont mis à la disposition du Gouvernement français et rayés des cadres du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports :

Du 31 janvier 1957 : M^{me} Boccato, née Guittard Micheline, répétitrice surveillante ;

Du 1^{er} octobre 1957 :

MM. Archer Louis et Chanut Raymond, professeurs licenciés, 9^e échelon ;

M. Giovannetti René, professeur licencié, 1^{er} échelon ;

M. Combes Georges, répétiteur surveillant de 3^e classe, 1^{er} ordre ;

M^{me} Guillemot Micheline, répétitrice surveillante de 4^e classe, 2^e ordre ;

M^{me} Zanotti Françoise, répétitrice surveillante de 5^e classe, 2^e ordre ;

M^{mes} Lecoutre Jacqueline et Sallard Armelle, répétitrices surveillantes de 6^e classe, 2^e ordre ;

M. Le Bihan Marcel, M^{mes} Poncié Henriette, Bullet Jeanine et Delorme Gisèle, instituteur et institutrices de 5^e classe ;

MM. Minier Fernand, Coulon Claude, Bonnet Robert, Bourrier Jean, Poncié Marcel, Girodon Jean, Abraham Jean-Victor, Favey Robert, Aymonnier Émile, Anton Claude, Devrog Michel, Berque Gérard, Hivelin Claude, Morvan Jean-Pierre, Seignan Michel, M^{mes} Bonnet Madeleine, Daouadi Viviane, Deiform Jacqueline, Sauvinet Huguette et Delcer Simone, instituteurs et institutrices de 6^e classe ;

MM. Duron Francis, Tiquet Jean, Trollet Georges, Yvergniaux René, Dubuc Yves, Duc Michel et Roussel Pierre, instituteurs stagiaires ;

M. Martinez Jean, M^{mes} Coz Andrée et Mathey Jeanine, instituteur et institutrices de 5^e classe, cadre particulier ;

MM. Morel Jean, Segura Christian, Lebrete Lucien, Galy Yves, Tertian Denis, Voron Maurice, Lang Henri, M^{mes} Audisio Gilberte, Estiot Hélène, Minig Angèle, Burguet Arlette, Noël Anne-Marie, Marache Colette, Graëve Germaine et M^{lle} Giacomoni Angèle, instituteurs et institutrices de 6^e classe ;

M^{mes} Arestan Jeanine et Cadet Paule, institutrices stagiaires, cadre particulier ;

M^{mes} Seilles Paulette, Riéra Anne-Marie, Pierretti Marie et Ducassou Renée, maîtresses de travaux manuels ;

M^{me} Le Guiffant Paule, sous-intendante, 3^e échelon ;

M^{me} Vittini Marie-Anne, sous-intendante, 1^{er} échelon ;

M^{mes} Lorette Éliane, agent public de 3^e catégorie, 4^e classe ;

Loustau Juliette, agent public de 4^e catégorie, 3^e échelon ;

Barrère Donatienne, sténodactylographe de 1^{re} classe ;

Bathelier Colette, sténodactylographe de 4^e classe ;

Lafont Eliane, dactylographe, 1^{er} échelon ;

Cresto Armande, dame employée de 5^e classe ;

Romain Françoise, dame employée de 7^e classe ;

Du 1^{er} novembre 1957 : M. Baron Pierre, sous-intendant, 3^e échelon ;

Du 2 novembre 1957 : M. Cohen Isaac, instituteur stagiaire ;

Du 1^{er} février 1958 : M. Sanchez Joseph, instituteur du cadre particulier de 6^e classe.

(Arrêtés des 4, 16, 19 juillet, 13, 18 septembre, 14 octobre, 5, 13 novembre, 11 décembre 1957, 4, 6, 22 janvier, 11, 12, 13, 14, 17, 18, 20, 21, 26, 27 février, 4, 6 et 10 mars 1958.)

Sont remis à la disposition de leur administration d'origine et rayés des cadres du ministère de l'éducation nationale :

Du 1^{er} octobre 1956 :

M. Quillici Jean, instituteur hors classe ;

M^{me} Mourier Gilberte, institutrice de 1^{re} classe ;

Du 1^{er} octobre 1957 :

M. Fabre Vincent, professeur licencié, 9^e échelon ;

M^{lle} Andurand Hélène, directrice licenciée, 9^e échelon ;

M. Rzetelny Roger, professeur licencié, 5^e échelon ;

M^{me} Bilinski Lydia, professeur licencié, 2^e échelon ;

M. Battino Élie, professeur d'éducation physique ;

M^{mes} Souard Marguerite, institutrice hors classe ;

Vivier Marie, institutrices de 1^{re} classe ;

Berges Irène, institutrice de 3^e classe ;

Milliet Gilberte et Mailhes Cécile, institutrices de 4^e classe ;

MM. Costa Louis, instituteur de 5^e classe ;

Lorenzi Pierre et Zammit Alain, instituteurs de 6^e classe ;

M^{me} Giudicelli Fernande, institutrice de 3^e classe, cadre particulier.

(Arrêtés des 4, 10, 14, 18, 24 septembre, 7, 8 octobre, 7 novembre 1957, 11, 12, 13, 14, 22 février et 4 mars 1958.)

*
*
*

MINISTÈRE DES P.T.T.

Sont mis à la disposition du Gouvernement français et rayés des cadres de l'administration chérifienne des P.T.T. :

Du 19 juin 1957 : M. Regimbeau Guy, ouvrier d'État de 2^e catégorie, 7^e échelon ;

Du 1^{er} juillet 1957 : M. Gérault Maurice, chef de centre de 4^e classe, 3^e échelon ;

Du 1^{er} août 1957 : M. Blanc Roger, agent des installations, 9^e échelon ;

Du 14 août 1957 :

MM. Metals Jacques et Teboul Maurice, contrôleurs des I.E.M., 3^e échelon ;

Mirambeau Pierre, mécanicien-dépanneur ;

Meurthe Georges, ouvrier d'Etat de 3^e catégorie, 4^e échelon ;

Lecaillon Jean-Pierre, ouvrier d'Etat de 3^e catégorie, 5^e échelon ;

Lellouche Raymond, agent des installations, 7^e échelon ;

Delépine Claude et Auton Henri, agents des installations, 9^e échelon ;

Boissier Maurice, agent des installations, 2^e échelon ;

Guérin Yves et Meffre André, agents des installations, 1^{er} échelon ;

Warne Claude, agent technique conducteur, 3^e échelon ;

Bozzo Désiré, agent technique de 1^{re} classe, 3^e échelon ;

Cerbera Emile, agent technique, 7^e échelon ;

Castex Léon et Dietzi Albert, agents techniques, 5^e échelon ;

Ferrel Gérard, agent technique, 4^e échelon ;

Pareja René et Vargas Joseph, agents techniques, 2^e échelon ;

Du 1^{er} septembre 1957 :

MM. Dumat Jean, agent technique de 1^{re} classe, 4^e échelon ;

Bourret François, agent technique, 2^e échelon ;

Pinazo Joseph, agent technique, 7^e échelon ;

Du 11 septembre 1957 : MM. Cubier Lucien, agent technique conducteur stagiaire, 1^{er} échelon, et Prunier Louis, agent des installations, 4^e échelon ;

Du 1^{er} octobre 1957 :

MM. Ménard Jacques, inspecteur adjoint des I.E.M., 4^e échelon ;

Baudouy Fernand, contrôleur des I.E.M., 3^e échelon ;

Delgyer Christian, contrôleur des I.E.M., 2^e échelon ;

Mestorgues Jean, contrôleur des I.E.M., 1^{er} échelon ;

Lopez Michel et Plaze Bernard, contrôleurs des I.E.M., 7^e échelon ;

Suard Pierre, contrôleur des I.E.M. stagiaire ;

Quemper Hervé, ouvrier d'Etat de 3^e catégorie, 4^e échelon ;

Herrada Joseph, Pavia Marcellin, Rodriguez Guy et Zucchi Guy, ouvriers d'Etat de 3^e catégorie, 6^e échelon ;

Bataille Gérard et Penalver Pierre, agents des installations, 2^e échelon ;

Cattaneo Joseph, Emery Jean-Jacques, Fouillen Louis, Leroy Robert, Perrier Guy, Moréno Salvador et Sanchez René, agents des installations stagiaires ;

Luciani François, agent technique, 3^e échelon ;

Du 1^{er} novembre 1957 :

MM. Durand Roger, Guilloz Jean et Novis René, inspecteurs adjoints des I.E.M., 5^e échelon ;

Vornarne Alain, inspecteur adjoint des I.E.M., 4^e échelon ;

Ballesta Luciano, conducteur d'automobiles de 1^{re} catégorie, 6^e échelon ;

Martinez Léon-René, ouvrier d'Etat de 4^e catégorie, 6^e échelon ;

Payre Charles, agent des installations, 4^e échelon ;

Parra Diégo, agent technique conducteur, 6^e échelon ;

Sarragossa Fernand, Fenollard Henri, Lopez Henri et Trumpfs Edgard, agents techniques stagiaires, 1^{er} échelon ;

Lamarche Lucien, agent technique, 6^e échelon ;

Taccini André, agent technique, 4^e échelon ;

France André et Rocca Jacques, agents techniques stagiaires, 1^{er} échelon ;

Du 1^{er} décembre 1957 :

MM. Corse François, Amado Francis et Manerre Charles, inspecteurs adjoints, 4^e échelon ;

Berthelot Guy, contrôleur des I.E.M., 2^e échelon ;

Falconnier Robert, conducteur de chantier, 4^e échelon ;

Billet Marcel et Calatayud François, conducteurs de chantier, 3^e échelon ;

Bouamine Ahmed ben Mohamed, Robles André et Molina Alfred, conducteurs de chantier, 1^{er} échelon ;

Bernal Marius, mécanicien-dépanneur, 8^e échelon ;

Teychene André, ouvrier d'Etat de 3^e catégorie stagiaire ;

Schlachter André, conducteur d'automobiles de 1^{re} catégorie, 3^e échelon ;

Santiago François, ouvrier d'Etat de 3^e catégorie, 4^e échelon ;

Schlachter Roger, ouvrier d'Etat de 3^e catégorie, 6^e échelon ;

La Mourre Jean et Langlois Edouard, ouvriers d'Etat de 3^e catégorie stagiaires, 1^{er} échelon ;

Lozano François, ouvrier d'Etat de 2^e catégorie, 3^e échelon ;

Renouvel François, conducteur d'automobiles de 1^{re} catégorie, 5^e échelon ;

Bernard René, agent des installations, 7^e échelon ;

Chaubert Yves, agent des installations, 4^e échelon ;

Le Perchec Jean et Saïd Georges, agents des installations, 3^e échelon ;

Contastin Gérard et Garcia Richard, agents des installations, 2^e échelon ;

Roze Louis, agent des installations stagiaires ;

Guarinos Joseph et Zuppardo Joseph, agents techniques conducteurs, 6^e échelon ;

Blasco Joseph, Gérard Constant et Labbé André, agents techniques conducteurs, 5^e échelon ;

Corréa André et Seban Jules, agents techniques conducteurs, 3^e échelon ;

Biancamaria Jérôme, agent technique conducteur, 6^e échelon ;

Fratani Louis, agent technique conducteur, 2^e échelon ;

Brousse Louis et Césari Michel, agent technique conducteurs stagiaires ;

Léon Stanislas, agent technique spécialisé, 7^e échelon ;

Hernandez Garcia, agent technique de 1^{re} classe, 6^e échelon ;

Bordg Paul et Guignard René, agents techniques de 1^{re} classe, 2^e échelon ;

Monier Raymond, agent technique, 6^e échelon ;

Scarbonchi Jean, agent technique, 5^e échelon ;

Hérédia Miguel, Leal Marcel, Plaza Louis et Riva Lucien, agents techniques, 3^e échelon ;

Béringer Pierre, Minguez Noël, Moralès Jean, Robles Raymond et Vicente Jean, agents techniques, 2^e échelon ;

Altieri Dominique, Culianez Jean, Leguilletta Robert, Lemercier Maurice et Lelong Oscar, agents techniques, 1^{er} échelon ;

Du 6 décembre 1957 : M. Barthe-Lapeyrygne Henri, ouvrier d'Etat de 3^e catégorie, 4^e échelon ;

Du 16 décembre 1957 :

MM. L'Her Jean, conducteur de chantier, 1^{er} échelon ;

Lavail Louis, agent des installations, 4^e échelon ;

Mas Vincent, agent des installations, 3^e échelon ;

Stromboni Jean-Baptiste, agent technique, 1^{er} échelon ;

Du 21 décembre 1957 : M. Cau Marcel, agent technique conducteur, 6^e échelon ;

Du 1^{er} janvier 1958 :

MM. Mur José et Payrou Jean, inspecteurs adjoints des I.E.M., 4^e échelon ;

François Pierre, contrôleur des I.E.M., 3^e échelon ;

MM. Labadie Léon, contrôleur principal, 3^e échelon ;
Benzaki Jean-Pierre, ouvrier d'État de 3^e catégorie, 6^e échelon ;
Ascencio Raymond, agent technique, 5^e échelon ;

Du 1^{er} mars 1958 :

MM. Sayag Joseph, contrôleur des I.E.M., 4^e échelon ;
Dauvergne Henri, contrôleur des I.E.M., 2^e échelon ;
Mérillacq Augustin, ouvrier d'État de 3^e catégorie, 2^e échelon ;
Ruiz Emilio, ouvrier de 2^e catégorie, 1^{er} échelon ;
Galli Hyacinthe, agent technique, 1^{er} échelon ;

Du 1^{er} avril 1958 :

MM. Ortéga Cristobal, conducteur de chantier, 6^e échelon ;
Bernardini Lucien, mécanicien-dépanneur, 8^e échelon ;
Lopez Natalio, chef d'équipe de classe exceptionnelle ;
Ricard Pierre, ouvrier d'État de 4^e catégorie, 4^e échelon ;
Levesque Gabriel, ouvrier d'État de 3^e catégorie, 5^e échelon ;
Gonzales Antoine, ouvrier d'État de 3^e catégorie, 1^{er} échelon ;
Mahous Jacques, agent principal des installations, 8^e échelon ;
Faucher Albert, agent des installations, 3^e échelon ;
Tolier René, agent technique conducteur, 1^{er} échelon ;
Diet Hervé, agent technique conducteur, 2^e échelon ;
Brault Guy, agent technique conducteur, 4^e échelon ;
Stofca Pierre, agent technique de 1^{re} classe, 2^e échelon ;
Garcin René, agent technique spécialisé, 7^e échelon ;
Lopez Joseph, agent technique spécialisé, 6^e échelon ;
Martin François, agent technique de 1^{re} classe, 5^e échelon ;
Drame Jean-Louis, agent technique, 7^e échelon ;
Lopez Antoine et Acédo Joseph, agents techniques spécialisés, 3^e échelon ;
Sanjuan Yvan, agent technique de 1^{re} classe, 3^e échelon ;
Levesque Armand, agent technique, 4^e échelon ;
Fétille Roger, agent technique, 3^e échelon ;
Maynadier Henri et Rouger Maurice, agents techniques, 2^e échelon ;
Bosch Jean et Conay Albert, agents techniques stagiaires, 1^{er} échelon ;

Du 1^{er} mai 1958 :

MM. Roudière Aimé, ouvrier d'État de 4^e catégorie, 1^{er} échelon ;
Escandel Jean et Macé Lucien, ouvriers d'État de 3^e catégorie, 1^{er} échelon ;
Jammes Robert et Soler André, ouvriers d'État de 3^e catégorie, 4^e échelon ;
Borgel Norbert, agent des installations, 4^e échelon ;
Joseph Max, agent des installations, 1^{er} échelon ;
Pochet Lucien, agent technique conducteur, 3^e échelon ;
Mimerane Raymond, agent technique conducteur stagiaire ;
Bontrond Ernest et Capdevielle Auguste, agents techniques, 7^e échelon ;
Laroche Daniel, agent technique, 4^e échelon ;
Thomarat Roland, agent technique, 3^e échelon ;

Du 1^{er} juin 1958 : M. Puccio Benoît, agent technique de 1^{re} classe, 4^e échelon.

(Arrêtés des 15 mai, 3, 24 juillet, 6, 11, 12, 13, 22, 25, 27, 30 septembre, 2, 3, 4, 17, 18, 19, 24, 25, 28, 29 octobre, 2, 27 novembre, 14, 16, 18, 24 décembre 1957, 7, 22, 24, 29, 30 janvier, 4, 7 et 21 février 1958.)

Admission à la retraite.

Est admis à faire valoir ses droits au bénéfice de l'allocation spéciale et rattaché des cadres du ministère des travaux publics du 1^{er} avril 1958 : M. Metlaoui Abbès, sous-agent public de 1^{re} catégorie, 4^e échelon. (Arrêté du 3 février 1958.)

Elections.

Résultat des élections des représentants du personnel de la division de la jeunesse et des sports dans les organismes disciplinaires et les commissions d'avancement.

Instructeurs et instructrices :

Représentant titulaire : M. Drissi Kacemi Abdelaziz ;
Représentant suppléant : M. Thouami ben Ali.

Educateurs et éducatrices :

Représentant titulaire : M. Lakhoulfi Ahmed ;
Représentant suppléant : M. Labdi Mohamed.

Moniteurs et monitrices :

Représentant titulaire : M. Afilal Mohamed ;
Représentant suppléant : M. Agoumi Thami.

Agents publics :

Représentant titulaire : M. El Mounadi Abdeslem ;
Représentant suppléant : M. Idabboucq Mohamed.

Elections des représentants du personnel du ministère de l'agriculture dans les commissions d'avancement et les organismes disciplinaires pour les années 1958-1959.

(Scrutin du 1^{er} avril 1958.)

LISTE DES CANDIDATS ÉLUS.

Agriculture.

Corps des ingénieurs des services agricoles (ingénieurs en chef, ingénieurs principaux et ingénieurs). (Tirage au sort.) :

Titulaire : M. Kebbaj Abdelkhaleq ;
Suppléant : M. Knafo Raymond.

Cadre des ingénieurs des travaux agricoles (ingénieurs principaux et ingénieurs). (Tirage au sort.) :

Titulaire : M. Chkoff Abdelkader ;
Suppléant : M. Harrar Henri.

Cadre des chefs de pratique agricole et contrôleurs de la défense des végétaux. (Tirage au sort.) :

Titulaire : M. Wifaq Ahmed ;
Suppléant : M. Berrada Mohamed.

Cadre des moniteurs agricoles. (Tirage au sort.) :

Titulaires : MM. Elmissaoui Mohamed ;
Bourkab Mohamed ;
Suppléants : MM. El Ghali Mohamed ;
Benabdallah M'Hammed.

Elevage.

Cadre des agents d'élevage. (Tirage au sort.) :

Titulaire : M. Kazzi Mohamed ;
Suppléant : M. Bel Hachemi Abdesslem.

Conservation foncière.

Cadre des conservateurs et contrôleurs de la conservation foncière (conservateurs, conservateurs adjoints, contrôleurs principaux, contrôleurs et contrôleurs adjoints). (Tirage au sort.) :

Titulaire : M. Benzimra Samuel ;
Suppléant : M. Aïmarah Mohamed.

Cadre des interprètes (chefs de bureau, interprètes principaux et interprètes :

Chefs de bureau.

Titulaire : M. Cherkaoui Ahmed ;
Suppléant : M. Boussellam Mohamed.

Interprètes principaux et interprètes.

Titulaire : M. El Kaïm Haïm ;

Suppléant : M. Zaoui Meyer.

Cadre des secrétaires et commis d'interprétariat (secrétaires, commis chef de groupe, commis principaux et commis) :

Titulaires : MM. Tahiri Abdeslam ;

Scalli Abid ;

Suppléants : MM. Benazzouz Mohamed ;

Seddik el Bacha.

Service topographique.

Cadre des adjoints du cadastre (adjoints principaux et adjoints) :

Titulaire : M. Sebbag Salomon ;

Suppléant : M. Delmar Charles.

Cadre des dessinateurs-calculateurs (chefs dessinateurs-calculateurs, dessinateurs-calculateurs principaux et dessinateurs-calculateurs) :

Titulaire : M. El Aoufir Mohamed ;

Suppléant : M. Coriat Armand.

Cadres communs.

Cadre des rédacteurs (rédacteurs principaux et rédacteurs). (Tirage au sort.) :

Titulaire : M. Farchado Abdallah ;

Suppléant : M. Fawzi Ahmed.

Cadre des commis (commis chef de groupe, commis principaux et commis). (Tirage au sort.) :

Titulaire : M. Tapiero Salvador ;

Suppléant : M. Lemnouny Moulay Tahar.

Cadre des secrétaires dactylographes, sténodactylographes, dactylographes et employés de bureau (Tirage au sort.) :

Titulaire : M^{me} Bouenos Flory ;Suppléante : M^{me} Serruya Estréa.

Cadre des agents publics (toutes catégories) :

Titulaires : MM. Mahjoubi Abdellah ;

Benarafa Abdellah ;

Suppléants : MM. Marzil Mohamed ;

Idrissi M'Hamed.

Elections des représentants du personnel du ministère de la santé publique appelés à siéger dans les organismes disciplinaires et les commissions d'avancement.

Date des élections : 5 mai 1958.

LISTE DES CANDIDATS.

Cadre des administrateurs-économistes divisionnaires, administrateurs-économistes principaux et administrateurs-économistes, constituant un seul grade.

Liste unique

(Fédération nationale de la santé, Union marocaine du travail).

M. Idrissi Ahmed, administrateur-économiste divisionnaire de 4^e classe ;M. Cohen Meyer, administrateur-économiste de 2^e classe.

Cadre des sous-économistes constituant un seul grade.

Liste unique

(Fédération nationale de la santé, Union marocaine du travail).

M. Bencheikroun Hassan, sous-économiste de 6^e classe ;M. Zlot Mohamed, sous-économiste de 6^e classe ;M. Azmi Mohamed, sous-économiste de 6^e classe ;M. Chakir Menebhi Mohamed, sous-économiste de 6^e classe.

Cadre des adjoints spécialistes de santé constituant un seul grade.

Liste unique

(Fédération nationale de la santé, Union marocaine du travail).

M. Boukrissi Mimoun, adjoint spécialiste de santé de 4^e classe ;M. Daoud M'Barek, adjoint spécialiste de santé de 4^e classe.

Cadre des sages-femmes, adjoints de santé (cadre des adjoints de santé principaux et adjointes de santé principales, adjoints et adjointes de santé diplômés d'Etat et adjoints et adjointes de santé non diplômés d'Etat, constituant un seul grade).

Liste unique

(Fédération nationale de la santé, Union marocaine du travail).

M. Belghini Mohamed, adjoint de santé de 5^e classe diplômé d'Etat ;M. Mouhoub Saïd, adjoint de santé de 5^e classe diplômé d'Etat ;M. Soltani el Kebir, adjoint de santé de 5^e classe non diplômé d'Etat ;M. Bouziane Mohamed, adjoint de santé de 5^e classe non diplômé d'Etat.

Cadre des agents publics toutes catégories constituant un seul grade.

Liste unique

(Fédération nationale de la santé, Union marocaine du travail).

M. El Mouki Driss, agent public de 3^e catégorie, 2^e échelon ;M. Marnissi Qasmi Mohamed, agent public de 4^e catégorie, 2^e échelon ;M. Wafid Moussa, agent public de 1^{re} catégorie, 1^{er} échelon ;M. Chdid Lahcen, agent public de 1^{re} catégorie, 7^e échelon.**Résultats de concours et d'examens.***Rectificatif au Bulletin officiel n° 2370, du 28 mars 1958, page 550.***Examen probatoire pour l'emploi d'agent d'élevage.**

Candidats admis :

Au lieu de :

« MM. Sidi Hida Moulay Abdenazza, Ismaïli Abdelkabir et Bouarsa Lhoussaine » ;

Lire :

MM. « Sidi Hida Moulay Abderrazzaq, Ismaïli Abdelkebir et Bouarssa Lhoussaine. »

*(La suite sans changement.)***AVIS ET COMMUNICATIONS****Additif à la liste des médecins spécialistes qualifiés en ophtalmologie.**

Casablanca : M. le docteur Calamandrei Georges.

Avis de découvertes d'épaves maritimes.

(Premier trimestre 1958.)

Sous-quartier maritime d'El-Jadida, remorque métallisée avec manille de 265 mètres de long, 3 m/m de section, portant à une extrémité deux sangles de toile forte de couleur kaki.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE.

Sous-secrétariat d'État aux finances.

Service des perceptions et recettes municipales.

Avis de mise en recouvrement des rôles d'impôts directs.

Les contribuables sont informés que les rôles mentionnés ci-dessous sont mis en recouvrement aux dates qui figurent en regard et sont déposés dans les bureaux de perception intéressés.

Le 25 AVRIL 1958. — *Impôt sur les bénéfices professionnels* : Casablanca-Centre, rôles spéciaux 109 et 113 de 1958 (20), 114 et 115 de 1958 (18), 116 de 1958 (31) ; Casablanca-Ouest, rôles spéciaux 5 et 6 de 1958 (21) ; Essaouira, rôles spéciaux 3 et 4 de 1958 ; Fès-Ville nouvelle, rôle spécial 5 de 1958 (1 bis) ; Fès-Ville nouvelle, rôles spéciaux 3 et 4 de 1958 (1) ; Marrakech-Gueliz, rôles spéciaux 8, 9, 10 et 11 de 1958 (1) ; Casablanca-Centre, rôle spécial 9 de 1958 (16) ; Casablanca-Nord, rôle spécial 26 de 1956 (4) ; Khouribga, rôle spécial 1 de 1958 ; Marrakech-Médina, rôles spéciaux 9 et 10 de 1958 (1 bis) ; Oujda-Nord, rôle spécial 5 de 1958 (1) ; Settat, rôle spécial 1 de 1958 ; circonscription de Taza-Banlieue, rôle spécial 1 de 1958.

Le 30 AVRIL 1958. — *Impôt sur les bénéfices professionnels* : Casablanca-Centre, rôle spécial 12 de 1958 (15) ; Marrakech-Médina, rôle spécial 11 de 1958 (1 bis) ; Meknès-Ville nouvelle, rôle spécial 7 de 1958 (1) ; Safi, rôle spécial 7 de 1958.

Complément de la taxe de compensation familiale : Marrakech-Médina, rôle 1 de 1958 (3) ; Rabat-Nord, rôle 1 de 1958 (4) ; Rabat-Sud, rôle 1 de 1958 (2).

Taxe de compensation familiale : Agadir, Casablanca-Centre (19 et 20), Casablanca-Nord (1, 3 et 5), Casablanca-Ouest, (21), Casablanca-Sud (22), Rabat-Nord (2), Rabat-Sud (2), rôles 1 de 1958.

Le sous-directeur,
chef du service des perceptions,
PEY.

TEXTOS GENERALES

Rectificación al « Boletín oficial » n.º 2368, de 14 de marzo de 1958, página 488.

Dahir n.º 1-58-081 de 16 de chaabán de 1377 (8 de marzo de 1958) haciendo aplicable en la antigua zona de protectorado español la reglamentación sobre el tertib vigente en la zona sur.

En vez de:

« Artículo primero. —
« de 4 de caada de 1351 (1.º de marzo de 1932) relativo a la liquidación de los impuestos directos »;

Leer:

« Artículo primero. —
« de 4 de caada de 1351 (1.º de marzo de 1933) relativo a la liquidación de los impuestos directos. »

(El resto queda sin modificación.)

NOTICE

concernant la vente au numéro, les tarifs et conditions
d'abonnement au « Bulletin Officiel »
du Royaume du Maroc.

Les abonnements sont reçus à l'Imprimerie Officielle,
avenue Jean-Mermoz, à Rabat.

Tous règlements doivent être effectués à l'adresse du Régisseur-comptable
de l'Imprimerie Officielle (compte chèques postaux n° 101-16, à Rabat).

NOTA

referente a la venta por número,
tarifas y condiciones de abono al « Boletín Oficial »
del Reino de Marruecos.

Para suscripciones dirigirse a la « Imprimerie Officielle »,
avenida Jean-Mermoz, Rabat.

Los pagos deben hacerse al Administrador-contable
de la « Imprimerie Officielle » (Cuenta de cheques postales n.º 101-16, Rabat).

Prix du numéro :
Première ou deuxième partie ... 50 F
Édition complète 80 F

Années antérieures :
Prix ci-dessus majorés de 50 %

Prix des annonces :
Annonces légales, réglementaires et judiciaires } La ligne de 27 lettres :
90 F
 (Arrêté du 31 janvier 1952.)

Les tables annuelles, analytique et chronologique, sont délivrées gratuitement aux abonnés de l'année.

ABONNEMENTS — ABONOS

		ÉDITION PARTIELLE ENCIÓN PARCIAL	ÉDITION COMPLÈTE ENCIÓN COMPLETA
		Francs Francos	Francs Francos
Maroc	1 an	1.600	3.100
Marruecos	1 año ...		
	6 mois ..	1.000	2.000
	6 meses ..		
France et Outre-Mer	1 an	2.050	3.800
Francia y Ultramar.	1 año ...		
	6 mois ..	1.300	2.300
	6 meses ..		
Étranger	1 an	3.300	5.600
Extranjero	1 año ...		
	6 mois ..	2.000	3.400
	6 meses ..		

Changement d'adresse : 25 F,
 indiquer l'ancienne adresse ou joindre une bande.

Cambio de señas : 25 F
 indicar las precedentes señas o enviar una banda.

Precio del número suelto :
Primera o segunda parte 50 F
Edition completa 80 F

Números atrasados de años anteriores:
Estos precios aumentados en un 50 %

Precio de los anuncios :
Anuncios legales, reglamentarios y judiciales } La línea de 27 letras:
90 F
 (Acuerdo del 31 de enero de 1952.)

Los índices anuales, analítico y cronológico, son entregados gratuitamente a los suscriptores del año.